

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2026
DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUILLET 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. BERTHELEMY Matthieu (procuration à M. DUCATEZ Nicolas), M. COUSIN Jean-Marie (procuration à M. MARIE Freddy), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à Mme DARSY Nadia), M. LEHMANN Wolfgang (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N°2026/041 ACCEPTATION DU REVERSEMENT DE L'AIDE ACTEE POUR LES FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET PARTICIPATION AU SERVICE TRANSITION ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

Exposé des motifs

La transition énergétique constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, tant en termes de réduction des dépenses publiques que d'atténuation des impacts environnementaux. Dans ce cadre, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), offre un accompagnement technique et financier aux collectivités engagées dans des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine.

La Commune de WATTEN, adhérente au Territoire d'Énergie Flandre, a bénéficié de l'instruction de son dossier par ce dernier dans le cadre de l'Appel à Projets ACTEE, permettant ainsi l'obtention d'une aide financière pour couvrir partiellement les frais de maîtrise d'œuvre liés à des travaux dans le bâtiment du centre socio-culturel. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de mutualisation territoriale, encouragée par les pouvoirs publics pour massifier les actions et optimiser les retours sur investissement.

Conformément aux règles du programme, cette aide est reversée à la commune sous réserve de son acceptation formelle. Par ailleurs, le Territoire d'Énergie Flandre, en tant que structure porteuse, sollicite une participation financière de la commune au titre de son service Transition Énergétique, afin de pérenniser l'accompagnement méthodologique et technique offert aux collectivités membres.

Le reversement sollicité s'élève à : 2 457.21€, réparti comme suit :

- Appel de Fonds 7 : 1 120€
- Appel de Fonds 14 : 1 176.49€

- Appel de Fonds 17 : 160.72€

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le 04/08/2026

ID : 059-215906470-20260706-26_041-DE

S'LO

Cette délibération a donc pour objet :

1. D'accepter le reversement de l'aide ACTEE allouée à la commune pour les frais de maîtrise d'œuvre ;
2. D'autoriser le versement de la participation au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans le tableau en annexe.

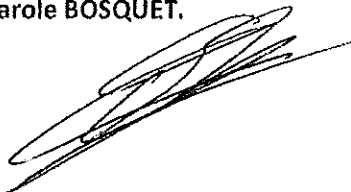
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le reversement de l'aide ACTEE allouée à la Commune pour les frais de maîtrise d'œuvre
- Autorise le versement de la participation au service Transition Énergétique du Territoire d'Énergie Flandre, dans les conditions définies dans le tableau en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN